

Nom du conseiller : _____

Code : _____

Partie réservée à la
Société de Gestion

N° d'associé : _____

Entrée en jouissance : _____

Date de réception : _____

**EXEMPLAIRE
À RETOURNER**

SOUSCRIPTEUR

Personne physique

Souscripteur

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION

Je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes nets de prélèvement à la source à hauteur de% et je donne mandat à la Société de gestion, Alderan, en sa qualité de gérant d'ActivImmo, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés par ActivImmo, dans des nouvelles parts sociales d'ActivImmo ou fractions de parts sociales d'ActivImmo selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

Fait à le

Signature

POINT D'ATTENTION

Le réinvestissement de vos dividendes n'exonère pas ces derniers de l'impôt sur le revenu. Il vous est recommandé de tenir compte de l'impôt relatif à ces derniers pour définir la quote-part du dividende que vous allez réinvestir. Votre conseiller peut vous aider à faire ce calcul.

Nom du conseiller : _____

Code : _____

Partie réservée à la
Société de Gestion

N° d'associé : _____

Entrée en jouissance : _____

Date de réception : _____

**EXEMPLAIRE
CONSEILLER**

SOUSCRIPTEUR

Personne physique

Souscripteur

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION

Je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes nets de prélèvement à la source à hauteur de% et je donne mandat à la Société de gestion, Alderan, en sa qualité de gérant d'ActivImmo, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés par ActivImmo, dans des nouvelles parts sociales d'ActivImmo ou fractions de parts sociales d'ActivImmo selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

Fait à le

Signature

POINT D'ATTENTION

Le réinvestissement de vos dividendes n'exonère pas ces derniers de l'impôt sur le revenu. Il vous est recommandé de tenir compte de l'impôt relatif à ces derniers pour définir la quote-part du dividende que vous allez réinvestir. Votre conseiller peut vous aider à faire ce calcul.

Nom du conseiller : _____

Code : _____

Partie réservée à la Société de Gestion | N° d'associé : _____
Entrée en jouissance : _____
Date de réception : _____**EXEMPLAIRE
À CONSERVER**

SOUSCRIPTEUR

Personne physique

Souscripteur

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Co-Souscripteur (le cas échéant)

Nom :

Prénom(s) :

Personne morale

Numéro d'associé (le cas échéant) :

Forme juridique :

Nom de la personne morale :

SIREN :

SOUSCRIPTION

Je choisis de réinvestir tous les mois mes dividendes nets de prélèvement à la source à hauteur de% et je donne mandat à la Société de gestion, Alderan, en sa qualité de gérant d'ActivImmo, de réinvestir, en mon nom et pour mon compte, tout ou partie du montant des dividendes potentiels versés par ActivImmo, dans des nouvelles parts sociales d'ActivImmo ou fractions de parts sociales d'ActivImmo selon les conditions de souscription de la part en vigueur au jour du réinvestissement.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités et conditions générales détaillées ci-après dans ce document, et des documents d'information d'ActivImmo (statuts, note d'information visée par l'AMF et DIC).

Fait à le

Signature

POINT D'ATTENTION

Le réinvestissement de vos dividendes n'exonère pas ces derniers de l'impôt sur le revenu. Il vous est recommandé de tenir compte de l'impôt relatif à ces derniers pour définir la quote-part du dividende que vous allez réinvestir. Votre conseiller peut vous aider à faire ce calcul.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CONDITIONS SPÉCIFIQUES AU RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Condition d'adhésion

Le réinvestissement du dividende est réservé aux associés détenant au moins dix parts d'ActivImmo conformément aux statuts.

Durée du mandat

Illimitée et révocable à tout instant sans délai et sans frais.

Prix de souscription

Le prix de souscription indiqué ci-dessous au 2. est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse.

Date de souscription et nombre de parts souscrites

Les parts sont souscrites le jour du versement du dividende et dans les conditions en vigueur à cette date. Le nombre de parts souscrites est égal au rapport entre la fraction du dividende réinvestie et le prix de souscription en vigueur à la date de versement du dividende.

Démembrement

Seules des parts en pleine propriété pourront être souscrites. La société de gestion ne propose pas de souscription démembrée pour le réinvestissement du dividende.

Délai de mise en place

Le délai de mise en place du présent mandat est de 10 jours.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE COMMUNES À TOUTES LES SOUSCRIPTIONS

AVERTISSEMENTS

Tout investissement dans cette SCPI est un placement long terme, il est donc recommandé de conserver vos parts pendant au moins huit ans.

Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier. La rentabilité d'un investissement en parts de cette SCPI est de manière générale fonction :

- des dividendes potentiels qui vous seront versés ; étant précisé que ce versement n'est pas garanti et peut évoluer en fonction des conditions d'occupation des immeubles et de l'état du marché locatif ;
- du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI ; étant précisé que ce montant n'est pas garanti et dépendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de la situation du marché de l'immobilier tertiaire lors de la cession ;
- de la durée du placement.

Tout investissement dans la SCPI est considéré comme étant peu liquide car la SCPI est exclusivement investie en immobilier. Les modalités de retrait des parts de cette SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. Ni la SCPI, ni ALDERAN, en qualité de Société de Gestion ne garantissent la revente ou le remboursement des parts souscrites.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SCPI pourra statutairement recourir à l'endettement dans la limite d'un maximum qui sera fixé en assemblée générale de telle sorte que ce taux soit compatible avec ses capacités de remboursement sur la base de ses recettes ordinaires et de ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation.

Date de création de la SCPI

24/06/2019

Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation de capital

ACTIVIMMO étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière jusqu'à concurrence de ce montant.

Capital social initial

1 449 500 euros divisé en 2 899 parts de 500 euros de valeur nominale.

Capital social statutaire maximum

500 000 000 euros

Date d'ouverture des souscriptions

12/09/2019

Prix de souscription

Valeur de la part : 610 euros, se décomposant comme suit :

- Valeur nominale : 500 euros
- Prime d'émission : 110 euros

La société pourra percevoir une commission de souscription maximum de 10,6 % hors taxes (12,72 % TTC) soit 64,66 euros (77,59 euros TTC) qui sera prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission de souscription se décompose ainsi :

- 9,6 % (soit 58,56 euros HT) au titre des frais de collecte
- 1,0 % (soit 6,10 euros HT) au titre des frais de recherche et d'investissement.

Prix de retrait

545,34 euros par part.

Le prix de retrait correspond à la valeur nette de frais de la part soit 610 euros diminuée de la commission de souscription HT (frais de collecte et frais de recherche et d'investissement HT) soit 64,66 euros.

Minimum de souscription

10 parts sociales entières pour tout nouvel associé.

Modalité de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre d'ACTIVIMMO au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription.

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus.

Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du quatrième mois qui suit la souscription et le règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est trimestrielle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 30 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés dont les revenus n'excèdent pas certains seuils peuvent en demander la dispense en envoyant à ALDERAN une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (Art.242 quarter du CGI).

Déclaration du souscripteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, certaines pièces justificatives.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation d'ACTIVIMMO, ALDERAN est susceptible de reverser une rétrocession représentant tout ou partie des frais de collecte aux intermédiaires habilités.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clé.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée de la convention de démembrement dans laquelle sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Société de Gestion

La SCPI ACTIVIMMO est gérée par Alderan SAS, société de gestion agréée AMF n°GP - 17000026 dont le siège social se situe 22, rue de Courcelles, 75008 Paris.

La SCPI ACTIVIMMO a été immatriculée le 2 septembre 2019 au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le n° 853 533 594.

La note d'information de la SCPI ACTIVIMMO doit être remise préalablement à toute souscription. Elle a reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa SCPI n° 19-14 en date du 26 juillet 2019. Elle peut être obtenue gratuitement auprès de la Société de Gestion ALDERAN par demande adressée par voie postale, ou sur son site internet www.alderan.fr.

Conformément à l'article 422-196 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la notice a été publiée au Bulletin des Annonces légales Obligatoires (BALO) du 11 septembre 2019.

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier par ALDERAN. Ces informations sont soumises aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée du Règlement général de protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016).

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition en écrivant à : ALDERAN. Protection des données personnelles, 22, rue de Courcelles, 75008 Paris ou par courrier électronique à l'adresse contact@alderan.fr en indiquant dans l'objet du message « protection des données personnelles ».